



ENFANT

Nom		Prénom	
Date de naissance		Sexe	F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>
Adresse exacte		Langue maternelle	
Religion		Origine	
Nationalité		Fratie	
Assurance maladie		Assurance accident	

PARENT OU SOUTIEN LEGAL

	Mère	Père
Nom, prénom		
Date de naissance		
Adresse exacte		
Profession		
Téléphone privé		
Téléphone prof.		
Adresse mail		

Art. 2 Dérogation à l'âge d'entrée (art. 6 al. 2 LS)

Dans la mesure où les conditions d'un report de l'âge d'entrée de votre enfant à l'école sont existantes, une demande écrite doit se faire auprès de l'inspecteur de l'arrondissement 6. Cette dérogation doit contenir les coordonnées de l'enfant, sa date de naissance, les numéros de téléphone des deux parents et doit être dûment signée par tous les représentants légaux.